Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 10 (1934-1935)

Heft: 11

Artikel: L'independance et la sécurité de la Suisse dépendront du vote de la loi sur la défense nationale

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-708235

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lesen. Zudem noch die Zuschriften des *Bischofs von Lugano* und des *Vorstandes des Roten Kreuzes* von Bellinzona. Einige Artikel über den Grenzdienst des Reg. 30 rufen viele alte Erlebnisse wach. Oberstlt. *Luzzani,* der Kreiskdt. 30, hat den Bestand des Offizierskorps von 1914 und später, sowie die Dauer der verschiedenen Dienstperioden sorgfältig zusammenstellen lassen. Es folgt das Verzeichnis der im Ehrengewand der Heimat verstorbenen Tessiner Soldaten. Historische Angaben aus der Grenzbesetzung 1870/71 und die Namen der noch lebenden Veteranen schließen die pietätvolle Arbeit. Der älteste dieser würdigen Männer ist *Lt. Carlo Guidinetti aus Ponto Valentino im Blegnotale;* in diesem Jahre wird er hundertjährig.

Wir empfehlen die Lektüre dieses äußerlich einfachen, aber an Inhalt reichen Büchleins. Es bringt uns alte und junge Eidgenossen aus den andern Sprachgebieten einmal mehr in innere, tiefwirkende Verbindung mit unsern lieben und treuen Schicksalsgenossen über den Bergen. *Albert Ott.*

*

Les mobs 1914 à 1918

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par d'émouvantes cérémonies destinées à commémorer le vingtième anniversaire de la mobilisation. Partout, on a rappelé à cette occasion le souvenir de ces heures tragiques où la Patrie en danger fit appel à ses enfants pour monter la garde aux frontières menacées. Se souvenir du passé, c'est être fort pour l'avenir; c'est dans cette pensée qu'a été célébré le souvenir des mobilisations de guerre.

Mais il manquait à ce souvenir une forme tangible; cette lacune est maintenant comblée. En effet, l'ouvrage attendu avec impatience par les anciens mobilisés, leurs familles et leurs amis: *Les mobs de 1914 à 1918* *) racontées par nos soldats, vient de paraître. Il s'agit d'une œuvre nationale et populaire due à la collaboration des soldats, et relatant les épisodes de la vie sous les drapeaux pendant l'occupation des frontières. Le texte et les illustrations ont été recueillis par trois « participants » aux Mobs: le colonel A. Cerf, le plt. A. Mex et l'appointé V. Grandvaux. Le tout constitue un beau volume relié toile, de plus de 350 pages, avec couverture en couleur et richement illustré, qui aura sans doute autant de succès que l'ouvrage pour la Suisse allemande, paru l'année dernière et dont 25,000 exemplaires ont déjà été vendus à ce jour.

Ce magnifique souvenir des mobilisations de guerre de nos troupes romandes (1re et 2e divisions) s'adresse donc à tous nos concitoyens. Il rappelle aux mobilisés de toutes armes, élite, landwehr et landsturm, une période de leur vie qui a été marquée d'une empreinte profonde. Il plaît à la femme suisse, mère, épouse ou fille de soldat. Il révèle aux jeunes les aspects les plus divers de cette longue occupation des frontières qui entre déjà dans l'histoire. Récits, anecdotes, bons mots, font revivre les figures de ces temps mémorables. Les troupiers de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et du Jura bernois y défilent avec leur franc-parler et leur humour, leur abnégation et — pourquoi ne pas le dire — leur héroïsme. De tels souvenirs finissent toujours par s'estomper ou risquent d'être déformés dans un sens ou dans l'autre; c'est pourquoi on accueille avec un sincère plaisir le volume qui lègue ces souvenirs à la postérité dans leur forme définitive. Véritable livre de la famille suisse, « Les Mobs » auront leur place toute trouvée dans la bibliothèque familiale.

L'indépendance et la sécurité de la Suisse dépendront du vote de la loi sur la défense nationale

Il s'agit de l'indépendance même de la Confédération, ni plus ni moins. Il convient de le souligner au moment où le peuple suisse est appelé à se prononcer sur la loi pour la défense nationale. En effet, c'est de cela qu'il s'agit: car dans la revision de notre organisation militaire qui est proposée au vote du corps électoral, c'est bien, en vérité, le sort de notre pays qui est engagé. Plus question ici de crise et de difficultés économiques, mais — ce qui est primordial — de nos libertés, de la défense et de la sécurité de notre patrie. Pour une fois, en ces temps difficiles, nous ne songerons pas à nos maux, ni à ceux qui en seraient responsables, mais nous aurons à décider, Suisses que nous sommes, si nous voulons ou non poursuivre une politique digne de notre passé et conforme, en son esprit comme en ses actes, à la tradition suisse. Fini donc, au cours de cette campagne populaire de gémir sur la crise: ce qu'il sied de méditer, de décider n'est rien moins que l'ultime raison d'être de notre Etat. Cela ne devrait pas donner matière à discussion, mais hélas! aujourd'hui, cela ne va pas de soi. C'est parce qu'il y a débat que l'opinion étrangère se montrera particulièrement attentive à cette consultation populaire des 23 et 24 février, car, aujourd'hui, tout autant qu'hier, et surtout depuis l'échec de la conférence de limitation des armements, les principaux pays européens, ne sauraient prévoir des lois ou des accords militaires sans qu'il soit tenu compte des possibilités de la Suisse. Ces possibilités, jusqu'alors considérées comme non négligeables, le referendum communiste est venu les faire mettre en doute. Est-ce que la Suisse, se demande-t-on au delà de nos frontières, demeurera capable d'assurer la sauvegarde de sa neutralité, l'intégrité de son sol, comme elle le fit lors de la grande guerre? Que de telles questions se puissent poser, c'est déjà comme une dépréciation de notre force. Cette force, nous devons l'affirmer et, pour la faire reconnaître, il faut consentir les sacrifices, modestes d'ailleurs, qu'on nous demande. Ce faisant nous dissiperons l'atmosphère d'incertitude et de défaitisme que certains s'appliquent à entretenir chez nous.

L'histoire suisse tout entière est là pour prouver que ce n'est point assez d'un matériel de guerre excellent et d'un esprit prêt à l'héroïsme pour assurer la défense et la sécurité de la patrie. Il faut, en outre, que chaque soldat ait une pleine conscience de sa mission et la formation militaire la plus complète possible.

Lorsqu'au début du XXe siècle les tensions s'accusèrent entre les grandes puissances et qu'apparurent les signes avant-coureurs de la conflagration européenne, le peuple suisse se rangea à l'avis de ses autorités et de ses chefs militaires et, votant la loi d'organisation militaire de 1907, assuma courageusement les charges d'un plus large aménagement de ses moyens militaires et d'une meilleure préparation de ses troupes.

Cette œuvre méritoire de nos pères, qui donc pourrait l'oublier? Ils ne la réalisèrent certes, pas sans résistance, mais finalement ils surent n'être pas sourds aux avertissements de la politique internationale, tout comme aux rappels de la conscience helvétique: ils avaient pressenti les épreuves qui, sept ans plus tard, allaient s'abattre sur l'Europe et, si une longue période de paix et de prospérité n'avait anémié chez un trop grand nombre le sens du danger, c'est à l'unanimité qu'ils l'eussent votée, cette loi. Elle fut, en sa sagesse, un bienfait pour le pays. Alors qu'alentour la guerre faisait rage, exigeant un immense tribut de sang et de ruines, entraînant dans sa ronde tragique des peuples toujours plus nombreux, la petite Suisse, au cœur de l'Europe, demeura à l'abri du fléau.

Il en fut ainsi non point par un décret de la Providence seulement, mais parce que la Suisse, consciente de son devoir, avait su mettre en œuvre toutes les forces et tous les moyens nécessaires à la sauvegarde de sa neutralité. Le respect qu'elle inspira aux puissances belligérantes, dès avant la déclaration de guerre, la préserva de tout coup de force.

Aujourd'hui, les circonstances ont changé, et, forts

*) « Les Mobs de 1914 à 1918, racontées par nos soldats. » En vente dans toutes les librairies et au Comptoir Général du livre, Avenue de la Gare 29, Lausanne. Volume relié toile fr. 9.50. Sur grand papier numéroté, relié fr. 18.50.

de l'expérience acquise, autorités et chefs militaires, de nouveau, en appellent au peuple pour qu'il apporte à l'organisation de notre armée les modifications que commandent et les conditions politiques de l'Europe et la technique militaire sans cesse en progrès.

Ce n'est pas un appel de guerre qui est lancé: c'est tout au contraire une courageuse exhortation à la paix. Qui montre sa force a grande chance de n'avoir pas à s'en servir.

Au peuple suisse de décider: l'Europe attend son verdict avec un vif intérêt.

Telles sont les raisons morales — nous examinerons les autres dans le prochain numéro — pour lesquelles tout citoyen conscient de ses responsabilités saura, le 23 ou le 24 février prochain, se placer au-dessus de toute considération de parti pour demander que notre armée soit maintenue en mesure de remplir sa belle, mais lourde tâche.

La jeunesse et l'armée

A une époque comme celle que nous traversons actuellement, où, au point de vue politique, la jeunesse se met volontiers en avant et manifeste un vif intérêt pour les affaires de l'Etat, il est d'une importance toute spéciale de rechercher comment elle conçoit notre armée et conséquemment la défense nationale proprement dite.

Aujourd'hui comme autrefois la jeunesse est prête à remplir volontiers les obligations militaires imposées par l'Etat. Toutefois, à cet égard, elle veut présenter aussi ses propres revendications et ses conceptions personnelles. Elle reconnaît pertinemment le principe « du chef », mais elle veut également elle-même être conduite d'une façon rationnelle. Néanmoins, ce qu'elle ne comprend pas ce sont toutes les guerres de presse et de plume. Elle ne veut nullement être l'objet de privilèges spéciaux, mais elle ne veut pas non plus qu'on lui porte préjudice!

Les facteurs de commandement doivent être soigneusement basés sur la capacité des chefs et sur leur mérite personnel. Or, si les qualités requises sont encore accompagnées d'une véritable distinction, faite de bienveillance paternelle, ces facteurs auront certainement beaucoup plus de valeur que si les supérieurs et les chefs procédaient, à l'égard de leurs subordonnés, d'une manière plutôt raide et distante. Les différenciations et les différences marquées souvent entre les divers grades comme entre les diverses armes exercent assurément une mauvaise influence. Une collaboration absolue des différentes armes n'aura véritablement une portée pratique et ne sera profitable à la défense nationale que, si sous ce rapport également, les inconvénients et les lacunes disparaissent.

Il est faux de croire et de prétendre que la jeunesse exige des « officiers du peuple ». Pour nos jeunes qui jugent toute chose avec sévérité et avec objectivité le vieux principe suivant est abrogé:

Un grand conseiller: un bataillon; un conseiller national: un régiment!

La jeunesse est tout spécialement susceptible de camaraderie, de bonne et véritable camaraderie. Elle ne se contente pas des apparences. Et c'est ainsi que nos jeunes hommes interrompent avec bonne volonté les études entreprises, quittent l'atelier ou la fabrique, abandonnent leurs travaux agricoles pour répondre à l'appel de la patrie et pour accomplir leur service militaire, cette école de la vie où tous sont égaux. Ils l'accomplissent actuellement d'autant plus volontiers (nous faisons abstraction de l'après-guerre) qu'ils savent pertinemment que grâce aux obligations militaires les charges et les sacrifices économiques sont plus supportables pour eux et surtout pour leur famille. Mais malheureusement, à cet égard précisément, on a très souvent l'impression que l'Etat et mêmes les communes pourraient faire davantage. Dans ce même ordre d'idée, il paraît aujourd'hui tout à fait plausible, qu'à l'occasion et pour des raisons parfaitement respectables, certaines possibilités de développement soient, et doivent être refusées.

L'opinion publique ne juge pas toujours d'une façon rationnelle les commandants qui, ayant atteint la limite d'âge, sont versés dans la landwehr ou sont mis à disposition. On oublie facilement qu'on ne peut donner le commandement d'un régiment à chaque lieut.-colonel et celui d'une division ou d'une brigade à chaque colonel.

La jeunesse apprécie les manifestations symboliques et cérémonieuses: on devrait y attacher évidemment une importance encore plus grande que jusqu'à présent. Un défilé militaire de 20,000 hommes, par exemple, exerce toujours sur les foules, une influence salutaire et inestimable! D'un autre côté, notre jeunesse exige aussi que des mesures sévères soient prises contre toute conception malhonnête, contre toute suspicion, en un mot contre tout ce qui contribue à porter atteinte à l'honneur de l'armée et à la flétrir.

La question de savoir si la jeunesse actuelle est prête à prendre sur elle la tradition nationale ne peut pas être encore tranchée complètement par l'affirmative, ni sous le rapport intellectuel, ni sous le rapport économique. Il est avéré que de fortes tendances se dessinent en faveur d'une soumission rationnelle à une direction énergique et résolue.

Au point de vue militaire cette question est clairement établie, elle n'est pas ambiguë, elle réside dans la volonté bien arrêtée de la défense nationale basée sur le principe du service militaire obligatoire.

Si, comme en 1914, une guerre devenait imminente, la nation suisse tout entière serait de nouveau unanime pour faire cause commune. D'ailleurs, les manifestations sportives, la lutte, la gymnastique, etc., sont inhérentes à la nature du peuple helvétique, aux instincts virils et fiers.

La conception patriotique est synonyme de conception militaire, laquelle après avoir été niée à la fin des hostilités, nous a conduits de nouveau à admettre parfaitement sa raison d'être. On sait aujourd'hui pertinemment que finalement, ni le côté technique, ni le matériel de guerre jouent le rôle décisif ou prépondérant, mais que *dans le moral* d'une armée et dans l'esprit dont elle est dirigée, réside une force immense! Par conséquent, nous devons vouer à toutes les questions qui s'y rattachent une attention toute spéciale.

Donc, mettons-y plus de cœur! Estimons à leur juste valeur l'homme et le soldat! *Plt. Böschenstein.*

Petites nouvelles

La campagne de propagande en faveur de la loi sur la nouvelle organisation militaire bat son plein et c'est avec joie que, dans les milieux militaires, on enregistre les très nombreuses manifestations, organisées à cet effet aux quatre coins du pays, à l'issue desquelles l'appui de la loi future est décidé par acclamations. En voici quelques exemples:

— « Les délégués du Parti radical du canton de Lucerne ont voté à l'unanimité une résolution en faveur de l'acceptation du projet de réorganisation militaire. »

— « Le Front national a décidé de même d'appuyer le projet de toutes ses forces. »